Pour l'inscription quelques documents seront à fournir :

- ☐ Autorisations parentales
- ☐ Fiche sanitaire remplie
- ☐ Photocopie des certificats de vaccinations
- ☐ Assurance responsabilité civile
- ☐ Attestation de coefficient familial
- ☐ Règlement

Ce qu'il faut prévoir lors de l'accueil :

- ☐ Sac à dos
- ☐ Imperméable
- ☐ Baskets et chaussons
- ☐ Affaires de rechange
- ☐ Doudou pour les petits
- ☐ Gourde

ASSOCIATION FAMILIALE DE LÉPANGES ET SES ENVIRONS
Président : Mr Villemin Gérard - 03 29 36 85 84
11 Ter rue des Sources 88600 Lépanges sur Vologne

Imprimé par l'association familiale. Ne pas jeter sur la voie publique

ACCUEIL DE LOISIRS
Du 17 au 21 AVRIL 2023
À l'école Primaire de Lépanges

Les contes et légendes

Limité à 40 enfants

Dossier à rendre complet jusqu'au vendredi 7 avril 2023 dernier délai

Les inscriptions sont à remettre dans la boite aux lettres à l'attention de :
Mme Resende Anaïs
14 rue de l'église – 88600 LEPANGES SUR VOLOGNE.
En cas de besoin veuillez prendre contact au 06/40/50/63/91
du lundi au vendredi.

LES OBJECTIFS

- Rendre l'enfant acteur de son séjour
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie
- Développer l'imagination et la créativité de l'enfant

« Les contes et légendes »

du lundi 17 au vendredi 21 avril 2022

Pâtisseries des animaux féeriques

Activités manuelles

Bricolage avec le lapin de Pâques

Grand jeux

Balade en forêt

Le programme d'activités détaillé de la semaine sera disponible pour les parents, il sera affiché à l'entrée de l'école primaire !

Le fonctionnement

- L'accueil de loisirs fonctionnera du 17 avril au 21 avril
- Les horaires de l'accueil de loisirs sont : 9h00-11h30 et 13h30-17h00
- Les horaires de la garderie sont : 7h30-9h00 et 17h00-18h00
- Le centre s'adresse à tous les enfants scolarisés de 3 à 11 ans.

La participation

A la demande de la CAF des Vosges, nous mettons en place des tarifs différenciés , en fonction des revenus. Pour en bénéficier, vous devez amener un justificatif de votre quotient familial. Les aides aux familles viennent en déduction.

Le solde devra être réglé le jour de l'inscription

Les aides possibles

Le centre est agrée par les services de la cohésion sociale et de la protection des populations. Les paiements peuvent s'effectués par chèques-vacances. N'hésitez pas à vous renseigner. Vous pouvez également solliciter votre comité d'entreprise, nous acceptons également les bons MSA.

Tarif pour une semaine		QF < 800	QF > 800
Adhérent	Sans repas	40€	45€
	Avec repas	65€	70€
Non adhérent	Sans repas	55€	60€
	Avec repas	80€	85€

La cotisation est de 10€ pour les nouveaux adhérents.